

ENJEU SÉCURITÉ - Stupéfiants : l'Intérieur et ses saisies "historiques", mise en perspective

Le 1^{er} mars, le ministère de l'Intérieur a publié le résultat - forcément "historique" avec M. Darmanin à sa tête - des saisies de stupéfiants en France. Que nos policiers, gendarmes et douaniers excellent est indubitable - dans des conditions toujours plus difficiles, du fait de l'impéritie de la justice qui, derrière eux dans la chaîne pénale, peine à suivre.

Dans cette publication manque cependant le contexte - combien de stupéfiants arrive de l'étranger dans l'Union européenne ; de là, sur le sol français ? Combien est saisi aux frontières (ports...aéroports...) puis dans le pays (supermarchés de la drogue... monde de la nuit...) ? Un travail d'autant plus utile pour éclairer l'opinion, que récemment, un haut magistrat à la Cour d'assises du nord parlait ainsi de l'inondation de cocaïne : "un *tsunami* blanc sur le continent [*européen*], désormais premier marché mondial de cette drogue".

Un rendu honnête de l'Intérieur devrait donc comporter deux parties ; d'abord ce qui déferle comme stupéfiants dans notre pays et ensuite, ce qu'on en saisit, ce qu'il advient des caïds, dealers et toxicomanes impliqués, etc. Or instruire cette première partie est possible et les données pertinentes, disponibles à Bruxelles ou à Europol ; partant d'elles, on peut jauger le travail de l'Intérieur et vérifier s'il est si "historique" que cela, comme le dit M. Darmanin, dont le rapport à la vérité des chiffres est souvent (soyons gentil...) distant.

Cette première partie absente de la note du ministère de l'Intérieur, la voici :

- **Cannabis d'abord** : ± 129 tonnes de saisies en 2022. Or l'Office français des drogues (OFDT) estime en 2021 à ± 1,2 tonnes l'usage quotidien de cette drogue en France (± 420 tonnes/an). Faute d'une estimation sérieuse des livraisons de résine et d'herbe de cannabis en France en 2022, plus la production sous serres clandestines en France même, comment savoir si le tonnage saisi est un succès (moins de cannabis disponible pour les dealers puis les fumeurs) ou le résidu d'une inondation post-COVID plus massive que naguère ?

- **Cocaïne surtout**. Récemment, la commissaire aux affaires intérieures de l'UE a déclaré que les 110 tonnes de *coke* saisies à Anvers en 2022, formaient 40% de toutes les confiscations aux frontières de l'UE - l'essentiel, dans des ports comme Anvers, Rotterdam, etc. Ici, juste un chiffre : au prix du gramme au détail (donné par l'Intérieur dans la note précitée) les seules cent-dix tonnes saisies au seul port d'Anvers dépassent les 7 milliards d'euros...

Les déclarations de la commissaire révèlent donc que ± 275 tonnes de cocaïne furent, en 2022, confisquées à leur entrée dans l'UE. Pour les douaniers d'Anvers et Rotterdam, les saisies dans ces deux ports forment de 12 à 15% de l'inondation réelle - le *tsunami* dont parle l'Avocat général de Lille. Pour ne pas être taxé d'alarmisme, ni décourager ces combattants de première ligne que sont les douaniers, retenons le chiffre des saisies à 20% du total issu du cône nord de l'Amérique latine - rappel : 98% de la cocaïne produite au monde provient de trois pays, Colombie d'abord, puis Pérou et Bolivie.

275 tonnes saisies signifient donc 1 380 tonnes de cocaïne arrivées à bon port, dans l'Union européenne, chez les caïds semi-grossistes puis de là, par ruissellement vers le bas, jusqu'au dealer de base, dans la rue, sur Internet, ou dans l'obscurité propice d'une boîte de nuit.

Mais ces 1 380 tonnes sont livrées pures ou presque ; or les saisies et analyses ultérieures en laboratoire montrent qu'en moyenne, la cocaïne est vendue au détail, coupée à 40%. Circulent donc dans l'union européenne en 2022, après coupage (± 552 tonnes d'excipients), environ 1 932 tonnes de coke. Au détail, ± 125 milliards d'euros. Partage : schématiquement, 50 milliards pour les cartels d'Amérique latine ; 25 milliards à la logistique (d'Amérique latine à la livraison à bon port) ; 50 milliards pour toute la chaîne de distribution en Europe ; le gros du pactole pour les caïds et toujours moins en descendant vers la base (guetteurs, dealers, etc.)

Là-dessus, combien arrive en France de cette cocaïne ? La population de l'UE est de ± 448 millions d'habitants - celle de la France, 15% du total de l'UE. À supposer que la livraison de cocaïne dans les pays de l'UE corresponde à leur population (1), pour 2022, les caïds opérant en France ont disposé de (15% de 1 932 tonnes) ± 290 tonnes de cocaïne prête à vendre, à 60% pure. Chiffre d'affaires pour ces caïds, ± 18 milliards d'euros ; bénéfice, environ 7 milliards d'euros - sur un an.

Enfin, les questions : avoir saisi quelque 10% de la cocaïne *vraiment* entrée et vendue en France, est-ce si "historique" que ça ? Et sur les 7 milliards de bénéf - annuel ! - des caïds, combien sont-ils confisqués par l'État ?

Nous publierons bien sûr toute réponse de l'Intérieur et corrigerons nos chiffres, s'il nous en fournit de meilleurs ou plus précis.

(1) l'appétit pour la cocaïne diffère d'un pays à l'autre. L'Europe du nord préfère les drogues chimiques (MDMA, ecstasy, etc.) ; celle du sud, dont la France, la *coke*. Ainsi, notre prudent calcul des livraisons de cocaïne en France est-il sans doute inférieur à la réalité. ■